



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 141 et 70 b) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2021

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,  
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :  
application intégrale et suivi de la Déclaration  
et du Programme d'action de Durban**

## **Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
[A/C.3/75/L.50/Rev.1](#)**

**Trente-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme  
pour 2021**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/75/L.50/Rev.1](#) relatif à l'appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ([A/C.5/75/18](#)). À cette occasion, il a reçu un complément d'information et des éclaircissements de la part des représentants du Secrétaire général avant de recevoir des réponses écrites le 9 décembre 2020.

2. Aux alinéas a) à f) du paragraphe 2 de l'état des incidences financières, le Secrétaire général reprend le texte des paragraphes 13, 15, 28, 29, 30 et 35 du projet de résolution [A/C.3/75/L.50/Rev.1](#). En particulier, l'Assemblée générale : a) salue la



décision de créer le Forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, dont les modalités, le format et les questions de fond et de procédure seront définis par les États Membres et les États observateurs, en concertation étroite avec les personnes d'ascendance africaine, et qui servira pour elles et pour les autres parties prenantes de mécanisme de consultation ; b) décide de tenir une réunion de haut niveau d'une journée consacrée à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, qui aura lieu le deuxième jour du débat général de sa soixante-seizième session ; c) prie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département de la communication globale du Secrétariat de lancer une campagne d'information pour la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, y compris en diffusant largement des supports d'information accessibles, par l'intermédiaire du système des Nations Unies et notamment de ses centres d'information. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général donne des informations complémentaires sur le rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021 (*ibid.*, par. 3) et les activités prévues pour donner suite aux demandes qui ont été formulées (*ibid.*, par. 4 à 8).

## II. Ressources nécessaires

3. Les propositions ont des incidences financières concernant les services de conférence et d'autres services pour 2021. En ce qui concerne les services de conférence, le Secrétaire général indique qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'estimer les incidences financières que les dispositions concernant l'Instance permanente auraient sur le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ni celles des dispositions concernant la réunion de haut niveau et qu'une fois définis les modalités, le format et les questions de fond et de procédure de l'Instance permanente, et les modalités et le format de la réunion, il présenterait les prévisions de coûts correspondantes conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (*ibid.*, par. 9 et 10).

4. Les incidences financières relatives aux services autres que les services de conférence s'élèvent à 262 900 dollars, dont 23 300 dollars au titre du chapitre 24 (Droits humains), 239 000 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale) et 600 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) (*ibid.*, tableau 1). Le Secrétaire général signale qu'il s'agit de financer les activités suivantes :

a) en ce qui concerne le paragraphe 28 du projet de résolution, il faudrait engager des dépenses non renouvelables chiffrées à 23 300 dollars au titre du chapitre 24 (Droits humains) pour couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des titulaires de mandat qui participeraient à la réunion de haut niveau d'une journée de l'Assemblée générale, et prévoir un montant de 8 500 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale) pour couvrir les services de diffusion sur le Web (*ibid.*, par. 11) ;

b) en ce qui concerne le paragraphe 35 du projet de résolution, il faudrait engager des dépenses non renouvelables chiffrées à 230 500 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale) pour couvrir la production et la diffusion d'une courte série de récits multimédias inspirants. Sont compris dans ce montant un épisode introductif (25 000 dollars), une vidéo consacrée au vingtième anniversaire de la Déclaration de Durban et de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (10 000 dollars), des reportages de fond sur différentes régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et éventuellement d'Europe (50 000 dollars),

la conception et la création en anglais du site Web consacré à la célébration de l'anniversaire, qui serait traduit dans les cinq autres langues officielles de l'Organisation (17 500 dollars), l'élaboration de la stratégie de communication sur les médias sociaux et la production et la diffusion des contenus correspondants, y compris des éléments multilingues (98 000 dollars) et les fonds nécessaires aux centres d'information des Nations Unies pour le lancement des activités d'information et de sensibilisation dans le cadre de la campagne d'information sur la célébration de l'anniversaire, par l'intermédiaire du réseau mondial de l'Organisation des Nations Unies (30 000 dollars) (ibid., par. 12).

5. Ayant posé la question, le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires sur les besoins relatifs aux services autres que les services hors conférence, notamment des informations sur la stratégie de communication sur les médias sociaux et sur les fonds dont les centres d'information des Nations Unies auront besoin.

**6. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera systématiquement figurer, selon qu'il conviendra, des informations détaillées sur les besoins et sur les prévisions de dépenses relatifs aux propositions dans les états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision.**

7. Dans l'état des incidences financières, le Secrétaire général indique qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités demandées dans le projet de résolution et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice.

### III. Conclusion

8. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution [A/C.3/75/L.50/Rev.1](#) entraînerait des dépenses supplémentaires chiffrées à 262 300 dollars pour 2021, dont 23 300 dollars au chapitre 24 (Droits humains) et 239 000 dollars au chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2021. Ce montant de 262 300 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.**

9. **L'Assemblée générale devrait également ouvrir des crédits supplémentaires de 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**